

**COMMUNE DE WATTEN****ARRÊTÉ DU MAIRE**  
-----

N° 10011

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS  
TRAVAUX DE SONDAGE ET POSE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU BOIS  
RECONDUCTION**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise DUBRULLE-FAIGNOT TP à Ste-Marie Cappel, qui réalise des travaux de sondage et pose de réseau d'assainissement rue du Bois pour le compte de NOREADE

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

**ARRÊTE****Art 1** : Les dispositions des articles 1 à 4 de l'arrêté N°10001 du 29 novembre 2023 sont reconduites du 10 janvier 2024 au 29 mars 2024.**Art 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 11 décembre 2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.